

Réseau rennais
Lutte contre les violences faites aux femmes
11 mars 2021
Synthèse des échanges

Étaient présent.e.s :

Carine BEDFERT, Responsable du CCAS, antenne du Blosne, **Vincent BÉLIER**, Responsable de Service – Coordinateur, SIAO 35, **Christine BILLARD**, Responsable Brigade de Protection de la Famille, Sûreté Départementale, DDSP 35, **Brigitte BLIN**, Assistante sociale, antenne Cleunay, CAF 35, **Ghislaine CHABOT**, SIAO 35, **Aurélien CHARBIT**, Volontaire Service Civique, Service Prévention de la Délinquance Médiation Ville de Rennes, **Elise CHENAVAL**, Cheffe Service Prévention violences conjugales et intrafamiliales, Asfad, **Claire COMMENCHAL**, Responsable du pôle socio-judiciaire, AIS 35, **Joana CORTES**, Assistante sociale, CDAS du Centre, **Marie DELPORTE**, Chargée de mission auprès du Président du Tribunal Judiciaire de Rennes, **Manuela DESROCHES**, Cheffe de service, Coalia, **Aurélien FAUCON**, Référent dispositifs de solidarité, Direction Habitat Social, Ville de Rennes, **Guillaume FERRE**, travailleur social, Aiguillon construction, **Anne-Marie FOUYER**, Présidente du CIDFF 35, **Sylvie GEORGES**, Bureau d'aide aux victimes, DDSP 35, **Samira GHARRAFI**, Chargée de mission Accès aux droits Femmes étrangères victimes de violences, UAIR, **Philippe GOURNEL**, Directions des sécurités, Cabinet du Préfet d'Ille et Vilaine, **Claire GRANLIN**, Assistante sociale, CAF 35, **Géraldine GUILPAIN**, Chargée de mission SPDM, Ville de Rennes, **Aline GUITTENY**, Médecin pédiatre, Responsable de la CASSED, CHU, **Julie GUYOMARD**, Responsable Service Prévention de la Délinquance et Médiations, Ville de Rennes, **Adeline HOUDUSSE**, Vice-présidente du Groupe de Défense des victimes, Ordre des avocats, **Emma KLOSTER**, Stagiaire, Asfad, **Sophie LEROI**, Coordinatrice du Conseil Départemental de l'Accès au Droit d'Ille-et-Vilaine, **Jean-Yves LIMEUL**, Représentant du Conseil de l'Ordre des médecins 35, **Louise JACQUOT-THIERRY**, Interne Service Gynécologie et Service Médecine Légale, CHU, **Anne-Laure JANSSENS**, Assistante sociale, CDAS Villejean, **Fanny JORDENS**, Psychologue au commissariat, DDSP 35, **Amélie JOUAUT**, Médecin généraliste, CHU, **Olivier JOUIN**, Chef du pôle déontologie, discipline, prévention et partenariat, DDSP 35, **Elodie LERMINE**, Travailleuse sociale, Espace Habitat, **Geneviève LETOURNEUX**, Adjointe à la maire de Rennes chargée de l'égalité femmes-hommes, **Jeanne LE FLOCH**, Sage-femme, Clinique mutualiste de la Sagesse, **Izabel LE ROUX**, Chargée de mission, Service Prévention de la Délinquance Médiations, Ville de Rennes, **Sonia MAGALHAES**, Déléguée départementale Droits des femmes et égalité femmes-hommes, Préfecture, **Élisabeth MALAURIE**, Chargée de mission, Mission Égalité, Rennes Métropole, **Leila MEDJELET**, DPIP, ALIP Rennes, SPIP 35, **Laure MEREDIEU**, Stagiaire Service Prévention de la Délinquance Médiations, **Mélanie MINGUET**, Assistante sociale, CDAS Champs Manceaux, **Véronique PELTIER-CHEVILLARD**, Chargée de mission parcours patient responsable action sociale, CHU Pontchaillou, **Pascal PIGNOL**, Vice-Président de la Société Bretonne de Psycho-criminologie et psycho-victimologie, **Sarah PLACÉ**, Responsable du Service d'hébergement d'urgence / Escalier, Asfad, **Irma POULARD**, Pôle Observation Sociale, APRAS, **Emmanuelle QUÉMARD**, Chargée de projet, Libertés Couleurs, **Sophie RANDUINEAU**, Directrice SIAO 35, **Maud RÉVEILLÉ**, Directrice MFPF 35, **Maël ROUGERIE**, Chargé de mission Mission Promotion Santé du Territoire, Ville de Rennes, **Pauline SALAÜN**, Chargée de mission égalité femmes-hommes, Département d'Ille-et-Vilaine, **Muriel SERRE**, Responsable Direction Habitat Social, Ville de Rennes, **Elsa SIMON**, Assistante sociale, CDAS Rennes centre – Kléber, **Zoé STÉPHANT**, étudiante à l'IEP de Rennes, **Elise THOMAS**, Assistante sociale, CDAS Champs-Manceaux, **Marion THOREL**, Étudiante psycho-criminologie, Master 2, **Priscilla ZAMORD**, Vice-présidente en charge des Solidarités, de l'égalité et de la politique de la Ville, Rennes Métropole

Excusé.es : **Annick BÉCHET**, conseillère municipale en charge de la prévention de la délinquance, Ville de Rennes, **Magalie CARCEL**, Conseillère technique, Service Social en faveur des élèves, DASEN, Education Nationale ; **Pascale FERRON**, Responsable Expertise Sociale, Aiguillon Construction, **Emilie GUYOT**, Assistante sociale Direction Ressources humaines, Ville de Rennes, **Anne-Marie LAGREE**, Chargée de mission développement social local, Agence départementale du Pays de Rennes, **Nelly LEFEUVRE**, Coordinatrice France victimes 35 - Sos Victimes

1. Propos introductif

Mme Letourneux rappelle l'importance de continuer à se réunir, même en distanciel. Les objectifs du réseau restent l'interconnaissance, la création d'une culture commune et l'amélioration de la prise en charge des violences faites aux femmes.

Mme Magalhaes informe les membres du réseau de la programmation autour du 8 mars (cf. document de la programmation sur le [Netboard du Réseau – Lien à cliquer ici](#))

La Commission de sortie de prostitution a eu sa séance d'installation le 9 mars en Ille-et-Vilaine. Cette instance permet l'étude des demandes d'accès au dispositif de sortie de prostitution prévue par la loi de 2016. Dans un cadre plus global de l'accès aux droits et de l'accompagnement des personnes en situation de prostitution, l'Amicale du Nid s'implante en Bretagne. Deux permanences sont assurées à Rennes : le

jeudi après-midi à l'ESC Villejean et le vendredi après-midi à l'ESC du Blosne. Pour tout renseignement, contacter : **Romain GUIGNY** - Chef de service - Amicale du Nid Bretagne

Tél : 06 23 56 44 98 rguigny@adn-asso.org

Suite à l'incendie d'un serveur numérique, l'application App'elles souffrent de quelques problèmes de connexion actuellement, même si les données personnelles n'ont pas été compromises.

2. Dispositifs de prise en charge des auteurs de violences conjugales

1- Prise en charge des auteurs de violences conjugales par le SPIP 35 – Leila Medjelet / SPIP 35

Présentation : cf. documents joints ou sur le [Netboard du Réseau](#)

Les mesures mises en place par le SPIP se font sous contrainte judiciaire (condamnation ou alternatives aux poursuites) avec un objectif d'évitement de la récidive. Les auteurs de violences conjugales ont des profils sociaux très variés, ce qui n'est pas le cas d'autres types d'infraction. En plus des suivis individuels des CPIP et des obligations de soins, le SPIP propose des prises en charge collectives pour les auteurs selon une méthodologie précise et encadrée (travail sur les stratégies d'évitement du passage à l'acte, responsabilisation, ...).

Échanges

La composition des groupes se fait en fonction d'une évaluation individuelle en amont, notamment sur le niveau de réceptivité. L'objectif est de mixer les profils. Le même groupe doit suivre 8 séances d'1h30 tous les 15 jours. Aujourd'hui, ce groupe se réunit de mars à juin, mais l'objectif est d'augmenter cette offre sur l'ensemble de l'année.

2- Centre de prise en charge des auteurs – Claire Commenchal / AIS 35

Présentation : cf. document joint ou sur le [Netboard du Réseau](#)

Les CPCA sont une proposition du Grenelle de lutte contre les violences faites aux femmes. En Bretagne, deux CPCA sont prévus. Pour l'instant un travail commun a été fait par l'AIS 35 et la SEA 56 pour proposer ce premier CPCA. Il s'agit d'ailleurs plus d'un dispositif déconcentré, qui n'a pas vocation à se fixer sur un site. L'objectif est de mutualiser les actions existantes, et les compléter au besoin. Le public concerné est les auteurs sous main de justice ou non.

Échanges

L'AIS 35 doit prendre contact avec les partenaires en local pour travailler aux complémentarités entre les partenaires du territoire.

3- Permanences pour les hommes confrontés à une conjugalité violente – Elise Chenaal / Asfad

Présentation : cf. document joint ou sur le [Netboard du Réseau](#)

La permanence mise en place par l'Asfad et financée au titre du FIPD concerne à la fois des hommes victimes ou auteurs. L'objectif est de pouvoir proposer un lieu de « prise en charge conjoncturelle » où il est possible de travailler les émotions sans stigmatiser la personne, d'apporter de la tiercéité dans des situations de « crise » et de recueillir les besoins qui peuvent s'exprimer dans l'accompagnement proposé et d'identifier les manques en terme de réorientation.

3. Lieu d'accueil des femmes victimes de violences et de leurs enfants

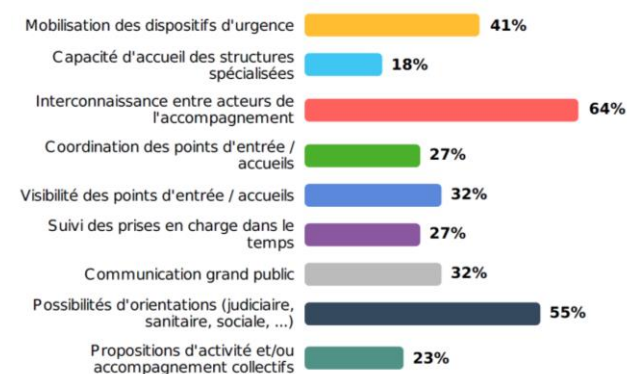
1- Méthodologie et calendrier

Présentation : cf. documents joints ou sur le [Netboard du Réseau](#)

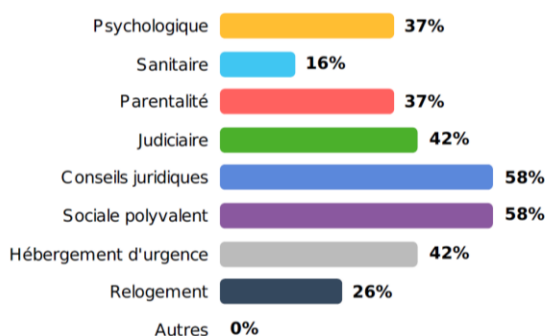
La collectivité rennaise s'est engagée pour cette nouvelle mandature à l'ouverture d'un lieu d'accueil pour les femmes victimes de violences et de leurs enfants. L'objectif de ce lieu est d'améliorer la prise en charge des victimes et de créer un projet adapté aux réalités du territoire. Une phase d'étude préalable est prévue sur un an, pour concerter le projet et définir ses modalités de création. Il s'agit d'un premier temps collectif qui sera suivi d'autres.

2- Points d'appui sur le territoire

Des questions sont soumises aux participants concernant, ce qui constitue, selon eux, les points d'appui du territoire, voici les réponses recueillies :

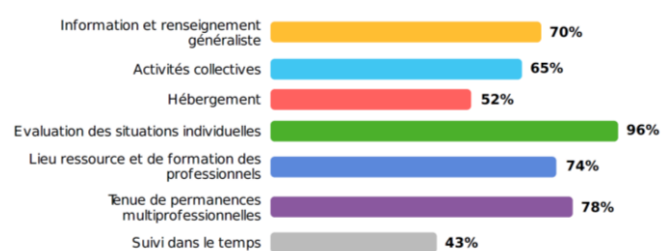


Points d'appui par type de prise en charge

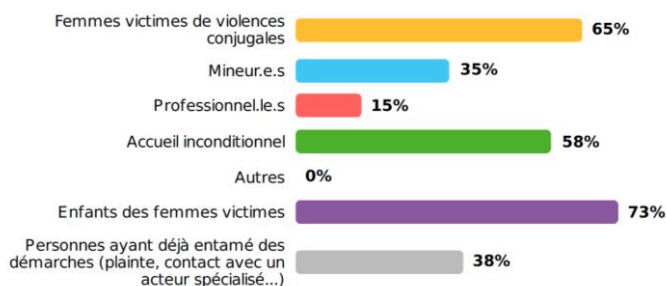


Points d'appui par domaine

3- Contours du lieu d'accueil



Public



Types d'accueil / accompagnement



Horaires d'ouverture



Intégration sur le territoire

4- Besoin des personnes concernées

Il est essentiel dans le cadre de cette phase préalable de solliciter l'avis des premières concernées pour connaître leurs besoins en terme d'accueil. Aussi, il est proposé un cahier des charges afin de missionner un tiers sur cette enquête.

Ce que ne cherche pas l'enquête

- ✓ Mesurer les violences faites aux femmes
- ✓ Expliquer des mécanismes de la violence

Ce que cherche l'enquête

- ✓ Manière dont les femmes victimes entrent dans un parcours de prise en charge ou non
- ✓ Leurs besoins couverts et non-couverts dans les différents domaines d'accompagnement possibles
- ✓ Qualifier le vécu des victimes dans les différentes étapes de leurs parcours, qu'elles aient eu recours à un suivi institutionnel, associatif ou qu'elles y aient renoncées.

Points d'attention

- ✓ Diversité des victimes interrogées ou rencontrées (origine sociale, géographique, entrée dans un parcours d'accompagnement ou non)

Nous ferons retour des points d'étapes de ce travail au réseau.

Le cahier des charges est disponible sur le [Netboard du Réseau](#)

4. Point divers - conclusion

La deuxième session de la formation assurée par la SBPCPV sur les violences conjugales est toujours prévue. Les conditions sanitaires ne permettent cependant pas encore de fixer une date, pour une organisation en présentiel qui est privilégié.

La prochaine rencontre du réseau sera notamment consacrée à la prise en charge des enfants victimes de violences conjugales. Il aura lieu le :

Lundi 31 mai de 10h30 à 12h30